

Discours d'ouverture

Atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires des états membres de l'OIF dans le processus de l'examen périodique universel (EPU)

M. Jacques Krabal,

Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Palais des Nations, Genève – Suisse 25 et 26 octobre 2021 Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), cher Martin CHUNGONG,

Monsieur le Président du groupe des ambassadeurs francophones à Genève,

Monsieur le Représentant permanent de l'OIF à Genève et à Vienne, cher ami Georges NAKSEU-NGUEFANG, que j'ai le plaisir de retrouver, après des rencontres à l'OIF,

Monsieur le Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations-Unies (HCDH),

Chère Aude AMADOU, modératrice de cet atelier, députée de l'Assemblée nationale française et membre donc de l'APF. Cher Aude, je te remercie de ton engagement pour les droits humains et aussi la Francophonie.

Distingués invités,

Chers amis francophones,

De nombreux engagements à Paris et dans ma circonscription m'empêchent d'être parmi vous aujourd'hui. Croyez bien que je le regrette sincèrement.

J'aurais eu en effet grand plaisir à retrouver Georges Nakseu mais aussi mon confrère et ami Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire avec qui nous entretenons des échanges réguliers pour travailler à des plaidoyers communs en faveur de la démocratie et bien évidemment des Droits de l'homme, puisque l'un ne va pas sans l'autre.

C'est pourquoi, c'est donc avec détermination que je m'adresse à vous à l'occasion de l'ouverture de cet atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires des états membres de l'OIF dans le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU). Nous sommes convaincus que le rôle des parlementaires dans ce processus et son suivi est essentiel.

Et pour cause : plus 80% des recommandations de ce mécanisme onusien requièrent l'intervention du Parlement.

Certes, les prérogatives constitutionnelles dont disposent les parlementaires, devraient déjà leur permettre, de jouer un rôle plus conséquent dans la promotion des droits de l'homme d'abord dans nos pays respectifs mais aussi au sein Conseil des droits de l'homme et de son Examen périodique universel (EPU).

Encore faut-il que nos parlements soient davantage sensibilisés à la dimension essentielle de leur contribution au niveau national mais aussi international.

Et je tiens à saluer l'engagement constant de l'OIF en la matière. De 2008 à 2018 cinq séminaires francophones en coopération avec le Haut Conseil des Droits de l'Homme ont été organisés.

Mais depuis 2019, les ateliers de formation bénéficient d'un mérite encore plus vertueux. Ils sont en effet organisés avec l'appui de nos deux institutions interparlementaires.

Nos deux institutions dans leurs diversités ont en commun le ses de la diplomatie interparlementaire qui s'appuie sur le dialogue dans le respect des différences.

Toutes deux sont donc **des artisans** de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des jeunes et du développement durable par une volonté d'action de coopération parlementaire multilatérale.

Rappelons-nous, enfin, que si la langue française est bien évidemment le socle des 90 parlements membres de l'APF, la dimension francophone est également une dynamique revendiquée au sein de l'Union interparlementaire depuis sa création en 1889 :

- D'abord parce que le français est la langue officielle au même titre que l'anglais ;
- Ensuite parce que tous les pays membres de la Francophonie sont représentés par leurs parlements au sein de l'Union interparlementaire
- Enfin parce que nos deux institutions restent persuadées que c'est en mutualisant nos initiatives et nos moyens financiers et matériels sur des opérations ponctuelles ou régulières, que nous donnerons plus de lisibilité, de cohérence et d'impact à notre action en faveur de la promotion de la démocratie, des Droits de l'Homme et de la paix dans le monde.

Cet Atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires des états membres de l'OIF dans le processus de l'examen périodique universel (EPU) l'illustre parfaitement. Il répond aussi à notre plaidoyer commun en faveur d'une vigilance accrue face aux tentatives de déviances de certains chefs d'état, de faits avérés de mal gouvernance et de corruption ou du non-respect des Droits de l'Homme...

Pour nous, si le respect de la souveraineté des états impose la noningérence, le respect des valeurs universelles et du développement de la démocratie suppose aussi une mise en alerte anticipée des instances internationales et régionales.

N'oublions pas que « La souveraineté d'une communauté, d'une région, d'une nation, d'un Etat, n'a de sens que si elle découle d'une souveraineté réelle : celle de l'être humain. » affirmait l'ancien « président philosophe » de la République Tchèque, Vaclav Havel.

Ces mots ne sont pas sans rappeler, la déclaration de Bamako dont nous célébrons les 20 ans cette année. **Tout,** de sa dimension symbolique à son élaboration, son cadre et son programme d'actions témoigne de la voix singulière de l'espace francophone et de l'apport incontestable de la Francophonie à l'entreprise d'universalisation de la démocratie et des droits de l'Homme.

Depuis cette déclaration, la Paix est non plus uniquement pensée en fonction de la sécurité des Etats mais également en fonction de la sécurité des populations civiles. C'est une avancée majeure pour les droits de l'homme et le respect de la vie humaine.

Pourtant, aujourd'hui nous percevons tous que nous assistons à une nouvelle conception du monde et de nouvelles représentations sociales et politiques. Nous tremblons devant des nœuds de violences, des discours haineux d'un temps que nous pensions révolus.

Le monde semble être à la croisée des chemins. Les repères d'hier, que l'on croyait immuables, volent en éclat.

Aucun pays, aucun continent si vaste, si peuplé, si riche soit-il, ne peut se prévaloir d'être à l'abri de crises politiques, économiques ou sociales.

Aucun pays ne peut se prévaloir de protéger à lui seul ses conditions de vie, sa sécurité, sa prospérité et même son modèle social.

Nous sommes tous interdépendants. La crise sanitaire et ses conséquences l'illustrent tragiquement.

Ce constat doit donc nous engager collectivement à poser les bases d'un nouvel ordre mondial. Et celui-ci ne peut être fondé que sur l'universalité de l'égalité des droits des humains, des vivants et de la planète avec comme corollaire essentiel : l'indivisibilité des droits.

Il n'y a pas de hiérarchie des droits de humains, il y a une articulation permanente entre eux.

Je suis convaincu que nos assemblées interparlementaires sont la réponse aux enjeux d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Pourquoi ? Parce qu'elles n'ont de sens que par les coopérations « multipartenariales ». Des coopérations qui associent, tout à la fois, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les organisations internationales et régionales, les agences de développement, le secteur public et le secteur privé, les ONG, les acteurs du monde de l'entreprise et de la finance.

C'est ainsi que nous replacerons les politiques nationales dans un espace international pour mieux réaffirmer la place supranationale des Droits humains.

Tous ces thèmes, vous les aborderez lors de ces deux journées mais permettez-moi d'insister sur une évidence trop souvent négligée : le premier des droits humains est l'inscription de chaque enfant sur un registre d'état civil à sa naissance. Ils sont encore 240 millions de par le monde. C'est inadmissible.

En effet, tout le monde le sait, un enfant sans identité juridique n'a pas d'avenir puisqu'il n'existe pas : il est privé de scolarité, de protection sociale et sanitaire ; il est davantage exposé aux risques du mariage forcé, du travail précoce, d'assignation à résidence sans aucune possibilité d'émigration... Pire, il est une proie désignée pour tous les trafics : la prostitution, les trafics d'organes, l'enrôlement forcé des « enfants soldats » et parfois le terrorisme.

Bafouer le premier droit humain, n'est-ce pas ruiner tous les efforts de promotion des Droits de l'Homme par la suite ?

C'est pourquoi, l'APF multiplie son plaidoyer en faveur de la mise en place de registres d'état civil fiables, gratuits et laïcs dans tous les pays.

Nous militons aussi pour que chaque parlement légifère pour mettre un terme à ce véritable scandale humain, social et politique et proposons une loi cadre.

« Les enfants sans identité » ne sont pas la conséquence d'une catastrophe environnementale ou d'une crise économique.

On peut mettre un terme à ce fléau par volonté politique et une véritable prise de conscience internationale : les moyens numériques aujourd'hui nous le permettraient.

Il serait donc sans doute opportun que ce premier droit humain devienne l'un des premiers plaidoyers des parlementaires dans le cadre des travaux du Conseil des droits de l'homme et de son Examen périodique universel.

Mais si les Droits de l'homme assurent la valeur de la vie humaine au dessus de toute autre considération qu'elle soit politique, religieuse, sociale ou culturelle, l'autre apport des parlementaires dans l'EPU reste à mon sens la promotion de l'abolition de la peine de mort dans tous les pays.

Aujourd'hui, on peut se satisfaire que 108 pays l'aient votée. En 2020, le nombre de personnes condamnées à la peine capitale a baissé de 26% par rapport à 2019 mais il ne faut pas oublier les 20 000 personnes qui se trouvent, de par le monde, dans les couloirs de la mort. Et ce 55 pays qui la pratiquent encore.

La France vient de célébrer le 40^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort et je veux rappeler ici qu'en 1981 France étaient l'un dernier pays d'Europe à l'abolir.

Il ne s'agit pas ici de montrer du doigt qui que ce soit. La maturation de ces idées peut prendre du temps comme je l'ai dit tout à l'heure. Les analyses le démontrent : la peine de mort n'est pas un instrument utile à la lutte contre la criminalité. Il ne peut pas y avoir de véritable justice si celle-ci tue! La justice ne peut être rendue quand elle a les mains entachées de sang. Plus que jamais, nous devons rappeler à ce que l'humanité depuis 2000 ans a pensé de plus haut et rêvé de plus noble.

L'abolition de la peine de mort c'est d'abord un débat de conscience qui doit nous engager personnellement, individuellement mais aussi nous engager dans nos parlements réciproques.

Et puis l'abolition de la peine de mort est une cause hautement symbolique qui rappelle l'Universalité des droits de la personne humaine.

C'est pourquoi, s'il appartient aux parlementaires de veiller à la promotion des droits de l'homme pour garantir la valeur de la vie humaine, il nous appartient alors de promouvoir l'abolition de la peine de mort dans le cadre du processus de l'EPU.

Finalement, dans ce monde aux multiples défis, à la violence grandissante, aux exactions multiples, le vrai danger est l'indifférence aux oppressés, aux victimes de discrimination, aux plus démunis, à la vie humaine et à la violence.

L'histoire récente dans nos pays respectifs nous montre en effet que c'est elle, l'indifférence qui a conduit des peuples à seconder, consentir, à ne pas empêcher l'abominable.

Il appartient donc aux parlementaires de rappeler que la violence quelle que soit n'apporte aucune solution. Il nous appartient de nous mobiliser dans nos pays pour faire respecter et promouvoir les Droits de l'homme et de leur assurer un cadre législatif et de contrôle.

Mesdames et Messieurs,

Vous pouvez compter sur l'UIP et l'APF pour accompagner chaque parlement. Si la diversité est notre devise comme le disait Jean De La Fontaine, né à Château-Thierry, il y a 400 ans, n'oublions pas que l'universalité est notre horizon selon Léopold Sédar Senghor.

Je vous remercie